

Actions de prévention sur le secteur de Montrapon - Construction d'ateliers polyvalents - Adoption du projet - Demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 26 mars 1990, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'un atelier de mécanique moto et bricolage sur le quartier de Montrapon. La dépense, estimée initialement à 650 000 F, est actuellement chiffrée à 850 000 F toutes charges comprises.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Montant obtenu	A obtenir	Imputation	Observations
400 000 F		903.96.232.90032.31000	LCR
150 000 F		903.96.232.90032.31000	BP 1991
130 000 F		903.96.232.90032.31000	Département (arrêté du 18/02/1991)
	170 000 F		Département

Pour permettre la réalisation, sans plus tarder de l'opération, il y a lieu de voter au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 170 000 F correspondant à la subvention complémentaire attendue du Département.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à adopter le projet proposé,
- à autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir, ainsi que les marchés après appel d'offres et avenants ou ordres de service éventuels permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- à approuver les nouvelles modalités de financement,
- à solliciter la subvention complémentaire du Conseil Général du Doubs, à hauteur de 170 000 F et l'autorisation de commencer les travaux avant notification de la décision attributive,
- à autoriser l'ouverture au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive, en recettes du crédit correspondant à cette subvention qui figurera au chapitre 903.96/1053.90032.31000,
- à voter dès maintenant au budget supplémentaire de l'exercice courant, en dépenses un crédit de 170 000F qui figurera au chapitre 903.96/232.90032.31000.

M. MEUNIER : Je formulerai deux petites questions que j'ai déjà posées à M. JEANNIARD. Je suis étonné qu'il y ait dépassement de 33 % sur ce projet et j'aimerais savoir pourquoi ; est-ce une erreur des architectes ou pas ? Deuxième question : si le Conseil Général n'accepte pas de verser la subvention sollicitée, est-ce la Ville qui paiera ?

M. TABOURNOT : Je voudrais parler d'un problème plus psychologique. Le point n° 18 de l'ordre du jour s'intitule toujours «construction de l'atelier moto». Lors de la séance du Conseil du 26 mars 1990, j'avais demandé que soit modifiée l'appellation «atelier moto» qui, à mon sens, ne correspond pas à ce que nous avons proposé aux jeunes de Montrapon et d'ailleurs.

Il faut savoir que pour ces jeunes à l'heure actuelle, moto signifie vitesse, puissance, liberté. Dans leur esprit, cet atelier moto, et j'en ai discuté un petit peu avec eux, sera un lieu où ils pourront apprendre à monter, démonter et faire de la moto. Pour m'être renseigné auprès des services, je ne pense pas que ce soit ce que l'on va leur offrir. Aussi, j'ai peur que leur désillusion soit grande et que l'aspect de départ positif de cette opération soit très rapidement gommé.

Il faut aussi savoir qu'un permis moto et l'achat d'une première moto représentent une somme d'environ 30 000 F. L'assurance et l'entretien d'une moto, c'est 1 000 F par mois. En auront-ils les moyens quand on leur en aura donné l'envie ? Je ne le crois pas.

Soyons donc vigilants. Nous ne devons pas être les générateurs d'emprunts de moto, de conduite sans permis et sans assurance, parce que là le résultat ne sera pas celui qu'on aura voulu au départ. C'est pourquoi, si je suis partisan d'une structure d'accueil telle que celle-ci, j'aimerais obtenir des réponses aux questions suivantes : va-t-on garder l'appellation d'atelier moto qui chemine déjà depuis plus d'un an dans l'esprit de ces jeunes ? Quelle sera la structure de fonctionnement et d'encadrement prévue dans cet atelier ? De combien allez-vous équiper cet atelier de motos, car si c'est pour mettre une quarantaine de jeunes ce n'est pas la peine ? Et quel est le budget de fonctionnement annuel prévu au niveau du fonctionnement propre ?

M. JEANNIARD : Déjà pour répondre à mon collègue Bernard MEUNIER, je dirai que le Conseil Général s'est engagé dans le cadre des opérations DSQ (Développement Social des Quartiers) lors de commissions locales, départementales, régionales, à pourvoir au financement de cet atelier polyvalent et de réparation. Nous verrons tout à l'heure pour l'appellation. Donc à partir du moment où le Conseil Général s'est engagé lors de ces réunions officielles de DSQ, je ne vois pas pourquoi il reviendrait sur sa décision. Il a simplement souhaité fractionner sa subvention.

En ce qui concerne l'accroissement du coût, nous avons déposé un projet avec une proposition de coût qui reflétait celle de l'architecte. Or, lors de la commission d'adjudication, nous nous sommes aperçus que le montant total du coût de la construction telle que l'avait prévue l'architecte s'élevait à 1 500 000 F. Il était bien sûr hors de question pour nous de mettre en place une telle structure sur un montant aussi important. C'est pour cela que nous sommes revenus à un projet quelque peu différent et nous avons demandé à l'architecte de prévoir un bâtiment qui coûterait 805 000 F TTC avec un apport supplémentaire de 150 000 F de la Ville de Besançon, 400 000 F étant apportés par la SAFC, 300 000 F par le Conseil Général. Donc voilà en ce qui concerne les difficultés que nous avons rencontrées pour la mise en place de cette structure. Par contre, nous exigeons que ce nouveau projet ne dépasse pas cette enveloppe budgétaire fixées à 850 000 F.

En ce qui concerne les propos de M. TABOURNOT, je rejoindrai tout à fait son idée. Effectivement, je crois qu'il faut appeler l'atelier moto différemment. Là nous avons déjà demandé en particulier aux deux éducateurs du quartier de Montrapon de réfléchir à une autre appellation qui déterminera bien sûr un certain nombre d'actions et de contacts avec les jeunes. Je précise que cette structure fonctionnera sur un budget de fonctionnement d'environ 150 000 F à 200 000 F par an comme peuvent fonctionner d'autres ateliers motos clubs du même style dans d'autres villes, car ce n'est pas une première, puisque de telles structures fonctionnent à Châlon-sur-Saône, à Nantes, à Saint-Nazaire et dans bien d'autres villes de France. Donc d'après nos prévisions, cet atelier fonctionnera sur les mêmes montants.

En ce qui concerne les fonctions de cet atelier, et cela nous l'avons dit à plusieurs reprises dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance puisqu'il s'agit d'un projet Conseil Communal de Prévention de la Délinquance proposé aux opérations DSQ, il ne s'agit pas que des jeunes puissent voler des mobylettes ou des motos et viennent éventuellement les réparer dans cet atelier-là. Il ne s'agit pas non plus d'apprendre la vitesse aux jeunes. Il s'agit de leur permettre de pouvoir répondre à un certain nombre de besoins et de canaliser ce besoin ; plutôt que voler les mobylettes, les motos, les automobiles, nous préférons qu'à partir d'un achat de moto ou de mobylette d'occasion, ils puissent prendre contact avec la mécanique, prendre contact aussi avec la conduite, et la prévention routière nous a déjà accordé des crédits pour organiser des stages de conduite. Nous ferons donc appel au réseau des autos-écoles pour cette formation indispensable. Les services de police aussi ont été contactés ; le Préfet

a donné son accord pour que la police nationale participe à cette opération-là pour qu'il y ait des contacts différents entre les services de police et les jeunes à l'intérieur de cet atelier.

D'autre part, cet atelier sera complété par un atelier pour les adultes, un atelier menuiserie où les pères de famille pourront réaliser un certain nombre de constructions et ainsi rétablir des relations qui sont souvent complètement coupées entre les jeunes adolescents et leur père.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Une bonne action de prévention mais je rejoins tout à fait M. TABOURNOT en disant qu'il faut appeler cette structure atelier de mécanique ou de bricolage ou atelier polyvalent, comme indiqué dans le texte du rapport, mais ne pas donner l'illusion aux jeunes qu'on va y faire de la moto, etc.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.